

ENQUÊTE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSÉES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Réf. SPW : 10004449/DV.mb

Nos Réf. : 21/PU/04 - Service urbanisme : 083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance qu'une enquête est ouverte à l'Administration communale, concernant la demande de la **S.P.R.L. Entreprise Louis BAUDOIN, rue des Richots, 2 à 5360 Natoye**, en vue d'obtenir le **permis unique de classe 2**, pour la **rénovation d'un hall de stockage de céréales et la construction d'un bâtiment de bureaux et d'un atelier**, sur un bien situé **Chaussée de Huy, 1/B, à 5360 Natoye** et cadastré **6e division, NATOYE, section A n°365H - 365K - 367G**.

| Date d'affichage de l'avis d'enquête | Date de début de l'enquête publique | Date de fin de l'enquête publique | Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|---|
| 18 novembre 2021 | 23 novembre 2021 | 07 décembre 2021 | Administration communale de Hamois, Rue du Relais, 1, 5363 Emptinne (service urbanisme) – 07 décembre 2021 à 11h |

Les observations écrites peuvent être adressées à l'Administration communale, rue du Relais, 1, 5363 Emptinne ou via urbanisme@hamois.be.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, **uniquement sur rendez-vous** (083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be) durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 16h, au Service urbanisme de l'Administration communale de Hamois, rue du Relais, 1 à 5363 Emptinne.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

Des explications techniques sur le projet peuvent être obtenues auprès :

- Du demandeur : **S.P.R.L. Entreprise Louis BAUDOIN, rue des Richots, 2 à 5360 Natoye** ;
- De Monsieur G. MONACHINO, Fonctionnaire technique, Avenue Reine Astrid, 39, 5000 Namur (081/71.53.00 – rgpe.namur.dpa.dgarne@spw.wallonie.be) ;
- De Monsieur M. TOURNAY, Fonctionnaire délégué, Place Léopold, 3, 5000 Namur (081/24.61.11 – rgpe.namur.dgo4@spw.wallonie.be).

Fait à Hamois, le 18 novembre 2021.

Le Directeur général,

M. WILMOTTE



La Bourgmestre,

V. WARZÉE-CAVERENNE

AVIS

Décision quant à l'absence d'études d'incidences sur l'environnement

Réf. SPW : 10004449/DV.mb

Nos Réf. : 21/PU/04 - Service urbanisme : 083/61.52.34 – urbanisme@hamois.be

Lors de l'analyse relative au caractère complet et recevable de la demande de permis unique de la S.P.R.L. Entreprise Louis BAUDOIN, rue des Richots, 2 à 5360 Natoye pour la rénovation d'un hall de stockage de céréales et la construction d'un bâtiment de bureaux et d'un atelier, sur un bien situé Chaussée de Huy, 1/B à 5360 Natoye et cadastré 6e division, NATOYE, section A n°365H - 365K - 367G, le Fonctionnaire technique et le Fonctionnaire délégué ont procédé à l'examen des incidences probables du projet sur l'environnement :

« Au vu du descriptif des activités, dépôts et installations et des mesures prévues dans le projet, il ressort que les incidences environnementales y relatives ne doivent pas être considérées comme ayant un impact notable pour les motifs suivants :

Considérant que, à l'examen du dossier de demande, les nuisances les plus significatives portaient sur les risques d'incendie et d'explosion ;

Considérant que, au vu du descriptif des activités, des dépôts, des installations et des mesures prises par l'exploitant ou prévues dans son projet, l'ensemble de ces incidences ne devait pas être considéré comme ayant un impact notable ;

Considérant que, en ce qui concerne les autres compartiments de l'environnement, le projet engendre des nuisances pouvant être qualifiées de nulles ou mineures ;

Le projet ne doit donc pas être soumis à évaluation complète des incidences et une étude d'incidences sur l'environnement n'est pas nécessaire. »

Fait à Hamois, le 18 novembre 2021.